



MAIRIE DE
77515 POMMEUSE

Arrêté n° 2023/010

Objet : Arrêté de délégation à Monsieur Franck BONNASSIEUX, adjoint.

ARRETE MUNICIPAL

Le maire de la commune de Pommeuse

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes, en date du 25 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Franck BONNASSIEUX, adjoint pour représenter Monsieur Le Maire aux visites et commissions SDIS concernant le centre social et socio culturel de Pommeuse, et lui donner délégation de signature,

Arrête :

Article 1er : Monsieur Franck BONNASSIEUX est délégué, pour intervenir et représenter Monsieur le Maire aux visites et commissions de sécurité du SDIS pour le centre social et socio-culturel de Pommeuse

Il exercera les fonctions suivantes :

- étude et suivi des visites périodiques et commissions de sécurité SDIS pour le centre socio- culturel de Pommeuse.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par Mr Franck BONNASSIEUX des pièces et actes suivants : Procès- verbaux de visite et de commission SDIS devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 : Le Maire de la commune de Pommeuse, la Directrice Générale des services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3: Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet.

Fait à Pommeuse le 23 janvier 2023.

Le Maire
Christophe DE CLERCK



Affiché le : 23 Janvier 2023
Notifié le :
Signature : *Bonnassieux*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois suivant sa notification,